



BULLETIN D'ADHÉSION 2018-2019

A retourner à : SNUipp-FSU 91 — Maison des Syndicats — 12 Place des Terrasses — 91034 EVRY Cedex



NOM : Prénom : Nom marital :

Adresse personnelle : Cp : Ville :

Date de naissance : .. / .. / Téléphone: Portable : E mail : @.....

Nom de l'établissement d'exercice ou de rattachement :

Maternelle Elémentaire Autre type : Cp : 91 Ville :

Poste : PES / Adjoint / ZIL / BD / Spé option ... / Psy / Directeurclasses / IMF / CPC / autre

Nomination : TP / TD Si temps partiel, quotité :% En disponibilité

Corps : PE / Instit / PEGC / PE Hors Classe / hors Classe exceptionnelle / AVS EVS / Retraité autre :

Echelon : ... Montant de la cotisation :€ Adhérent l'an dernier : oui non

Le SNUipp-FSU 91 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp-FSU 91.

Je demande au SNUipp-FSU 91 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les

articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 91.

Date : .../.../201... Signature :

MODE DE PAIEMENT (cochez la case et entourez le nombre de mensualités)

Par chèque : **1 2 3 4 5 6 chèques** (datés du jour de l'adhésion, date d'encaissement au dos)

Par prélèvement automatique reconductible : **1 2 3 4 5 6 prélèvements**. Les prélèvements sont effectués en début de mois. Votre adhésion est automatiquement reconduite pour l'année suivante après réception d'un mail ou d'un courrier de notre part vous demandant confirmation. **Nous renvoyer le Mandat SEPA CORE (page suivante) complété accompagné d'un RIB ou RICE.**

CALCUL DU MONTANT DE LA COTISATION (Les échelons correspondent aux nouvelles grilles en vigueur au 01/09/17)

AUTRES FONCTIONS : à ajouter à la cotisation

Spécialisés / CPC / IMF : +5 €
Directeurs : 2 à 4 classes : +4 € 5 à 9 cl : +8 € 10 cl et plus : +11 €
Directeurs EREA : + 34 € Directeurs SEGPA : +13 €

AUTRES CAS : montant total de la cotisation

AVS / EVS : 23 €
Temps partiel : au prorata de la quotité (minimum 78 €)
Disponibilité / Congé parental : 78 €
Congé de formation : 85% de la cotisation
Retraités : touchant moins de 1000 euros net par mois : 80 €
touchant entre 1001 et 1400 euros net par mois : 100 €
touchant plus de 1400 euros nets par mois : 110 €

REDUCTION D'IMPOTS : 66% du montant de la cotisation

66% du montant de la cotisation syndicale viennent en déduction directe du montant de votre impôt sur le revenu. Exemple : pour une cotisation de 100 euros, vous aurez un crédit d'impôt de 66 euros et votre adhésion ne coûte réellement que 34 euros.

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2018/19 payée avant janvier 2018, sera déductible des impôts sur le revenu de 2018.

Vous recevrez automatiquement une attestation par mail ou par courrier.

	INSTIT		PE		PE HC	
	Cotisation	Coût réel	Cotisation	Coût réel	Cotisation	Coût réel
Echelon 1			101 €	33 €		
Echelon 2			107€	35 €	179 €	59 €
Echelon 3			119 €	39 €	192 €	63 €
Echelon 4	114 €	38 €	125€	41 €	206 €	68 €
Echelon 5	116 €	39 €	131 €	43 €	219 €	72 €
Echelon 6	119€	40 €	143 €	47 €	230 €	76 €
Echelon 7	121 €	41 €	150 €	49 €		
Echelon 8	127 €	42 €	162 €	53 €		
Echelon 9	135 €	45 €	172 €	57 €		
Echelon 10	143 €	47 €	184 €	61 €		
Echelon 11	158 €	52 €	198 €	65 €		

SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU 91 C'EST CONTRIBUER :

- ♦ À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS ;
- ♦ AU DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION ;
- ♦ AU MAINTIEN DE L'UNITÉ DE LA PROFESSION GRÂCE À UN SYNDICAT INDÉPENDANT, UNITAIRE, PLURALISTE ET DÉMOCRATIQUE .